

État des dons des communes du district de Belfort pour les frères d'armes, lors de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons des communes du district de Belfort pour les frères d'armes, lors de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 477;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31078_t1_0477_0000_3

Fichier pdf généré le 22/01/2023

cette commune ; depuis longtemps ils ont craint de calculer, si le patriotisme de leurs concitoyens ne seroit pas ébranlé par les dépenses et les fatigues qu'exigent d'eux le service et le voisinage de deux armées nombreuses ; mais il nous est bien doux de pouvoir vous apprendre que nos craintes étaient sans fondement, et que jamais nos concitoyens n'ont déployé plus de générosité, plus de patriotisme, et plus de dévouement que dans les moments critiques, ou des évènements malheureux plongeaient dans la douleur et l'indignation tous les vrais amis de la République. Ouy, citoyens Législateurs, c'est à cette époque qu'il falloit voir le zèle et l'ardeur de nos concitoyens ; c'est à cette époque que devenoit inutile pour eux votre loi du 23 août si redoutable à tous les tyrans, car à peine le danger de la patrie leur a-t-il été connu aussi, qu'aussitôt tous ont brigué la gloire de marcher à l'ennemi.

Mais c'étoit peu pour eux d'aller affronter la mort. Il falloit encore un nouveau moyen d'expansion à leur patriotisme. Eh bien, ils ont été assez heureux pour le trouver. On leur annonce que leurs frères d'armes sont sans souliers, sans chemises, sans habits, chacun aussitôt accourt déposer son offrande sur l'autel de la patrie et goûte en s'en retournant cette jouissance intérieure qui n'appartient qu'à des cœurs républicains et vraiment amis de leur Patrie. Nous vous envoyons cy-joint le produit de ces différentes offrandes dont la majeure partie a déjà été distribuée à nos frères d'armes qui composent l'armée du Bas-Rhin.

Qu'il nous étoit doux de voir un pareil dévouement, mais nos concitoyens méritoient une récompense, elle leur a été accordée. Les horreurs du fanatisme ont disparu, et ont été remplacés par un objet plus digne d'un peuple libre ; une Montagne a été élevée dans le Temple de la Raison, des fêtes civiques ont été célébrées ; mais hélas ! nous ne pensions guère alors qu'un jour il se trouveroit des mains assez audacieuses et assez sacrilèges pour renverser un édifice sacré qui avoit été élevé au milieu des acclamations unanimes de nos concitoyens. Ce crime cependant a été commis, il nous fait frémir ; mais les coupables sont saisis ; déjà une nouvelle Montagne va reparoitre, et de nouvelles festes sont préparées. Ces festes à la vérité ne nous inspireront pas une joie aussi vive et aussi pure, que les premières que nous avons célébrées ; mais cependant nous espérons, et nous pouvons assurer au nom de nos concitoyens, qu'après avoir exprimé la douleur et l'indignation dont nous pénétre le crime horrible qui vient de se commettre, il doit nous être permis encore de nous serrer autour de la Montagne, et de nous écrier avec tous les vrais Républicains : *Périssent les tyrans, la Paix aux chaumières, Vive la République* ».

GUY, S. BERNARD, ROYER, BORNEQUE, SCHIRMER, CORBIOUX (présid.).

[Etat des dons, 17 vent. II]

8 habits, 16 vestes, 10 culottes, 1100 paires de bas, 7500 chemises données pour les volontaires, 6300 d° mauvaises pour faire la charpie et bandages pour les hôpitaux, 650 draps de lits bons, 120 grandes taies pour lits, 66 oreillers, 80 paires de souliers neufs, 87 paires de guêtres

noires et grises, 297 couvertures, 4 pantalons. 1090 sacs pour le grain, 16 aunes 1/2 draps bleus, 9 aunes 1/4 d° blanc, 318 liv. 15 s. en assignats.

13

Le comité de surveillance et révolutionnaire de la commune de Béziers, félicite la Convention nationale sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Béziers, 15 vent. II] (2)

« Citoyens représentans,

Une grande nation vous doit son salut et sa gloire ; vous avez su démasquer les traîtres et les faire punir. Vous avez fait sentir le prix inestimable des douceurs ineffables de la liberté et de l'égalité ; vous avez dirigé d'une manière propice et bien distribuée des forces républicaines contre les ennemis de l'intérieur, et contre les despotes coalisés. Déjà nos armées victorieuses dans tous les points de la République ne cessent de vous prodiguer les sentimens de la plus juste reconnaissance, les corps administratifs épurés par vos soins, les Comités de surveillance et révolutionnaire établis par la plus sage de toutes les précautions se disputent à l'envi la gloire de concourir à vos travaux merveilleux, et bientôt le peuple français jouira de la perfection inaltérable de cet acte sublime qui établit les bases et les principes de la Constitution.

Restez, Citoyens représentans, nous vous y invitons, encore quelques instans à votre poste, fermes et énergiques comme vous l'avez toujours montré, et bientôt les tyrans et les traîtres seront exterminés.

Pour nous, nous serons toujours fidèles à notre serment d'employer avec courage et activité les mesures révolutionnaires que la loi nous a confiées pour achever la découverte des conspirateurs, des traîtres et de tous les insectes qui pourroient encore infecter le sol de la liberté pour les livrer à la sévérité des tribunaux chargés de prononcer les peines indiquées par vos sages décrets. Vive la République, Vive la Montagne, Périssent les traîtres et les tyrans ».

F. MAZELS (présid.), MARTINET, FORNIER, FAURE, BALUFFET l'ainé, BERTRAND, CAUMON, DUJOL, F. Ignace GAILHAC, HOZIER, P. PALHOUZIE fils (secrét.).

14

L'agent national provisoire près le district de Châteauneuf, département de Mayenne-et-Loire, annonce la destruction d'une troupe de brigands, commandée par Coquereau ; il annonce également que, malgré la présence de ces scélérats, les biens des émigrés se vendent à un prix fort supérieur à celui de l'estima-

(1) P.V., XXXIII, 338.

(2) C 294, pl. 982, p. 3.